

REGLES GENERALES DE SELECTION POUR LES COMPETITIONS DU COLLECTIF M17 SAISON 2024-2025

- Championnats d'Europe Antalya (TUR)
- Championnats du Monde Wuxi (CHN)

1. PREAMBULE GENERAL

Le présent règlement a pour objectif de fixer les règles de sélections de nos athlètes en équipe de France aux compétitions de référence (Championnats d'Europe, Championnats du Monde, Jeux Olympiques, Jeux Européens, Jeux Olympiques de la Jeunesse, Jeux mondiaux universitaires) et sera applicable jusqu'aux Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 . Il établit également les désignations et sélections des tireurs pour les épreuves dites sélectives à chaque arme .

2. COMITE DE SELECTION

Les désignations et les sélections des tireurs(ses) sont faites, à chaque arme et pour chacune des catégories d'âge Seniors, M23, M20 et M17 par :

- Le Président de la commission de l'arme
 - Le Directeur Technique National ou son représentant
 - L'Entraîneur National de l'arme
 - Le Référent de l'arme de la catégorie d'âge
 - Le Directeur des Equipes de France
-
- Le Président (ou la Présidente) de la Fédération est membre du comité de sélection avec voix consultative.¹
-
- 1 Dans l'attente de la validation du présent Comité de sélection par l'Assemblée Générale Ordinaire organisée le 28/10/2024 suite à une proposition de modification de l'article 20.2.4 c) du Règlement intérieur par le Comité Directeur en date du 24/07/2024.

3. GRILLE DES POINTS

| Places | Nb Points |
|--------------------------------------|-----------|
| 1 ^{er} | 32 |
| 2 ^{ème} | 26 |
| 3 ^{ème} | 20 |
| 5 ^{ème} à 8 ^{ème} | 12 |
| 9 ^{ème} à 16 ^{ème} | 8 |

| | |
|---------------------------------------|---|
| 17 ^{ème} à 32 ^{ème} | 4 |
| 33 ^{ème} à 64 ^{ème} | 1 |

4. EPREUVES SELECTIVES POUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE

Chaque commission d'armes définit au préalable les critères de sélection pour chaque épreuve sélective.

(Cf. Règles spécifiques de sélection par arme et catégorie d'âge) .

a) EPREUVES SELECTIVES PAR ARME

| Epée dames | Epée hommes | Fleuret dames | Fleuret hommes | Sabre dames | Sabre hommes |
|---------------------------------|---------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| EN1 M20 Rodez Coef 0,5 | EN M17 Rodez | CE Nuremberg (ALL) | CE Göteborg (SUE) Coef 1* | CE Istanbul (TUR) Coef1 | EN1 M17 Brest Coef 0,25 |
| CE Grenoble (FRA) Coef 1 | CE Grenoble (FRA) | CE Budapest (HON) | CE Nuremberg (ALL) Coef 1* | CE Eislingen (ALL) Coef 1 | EN2 M20 Meylan Coef 0,5 |
| EN2 M17 Montélimar Coef 0,25 | CE Copenhague (DAN) | CE Cabries (FRA) | CE Budapest (HON) Coef 1* | CE Barcelone (ESP) Coef 1 | EN2 M17 Montargis Coef 0,25 |
| CE Bratislava (SLO) Coef 1,5 | EN M17 Montélimar | CE Poznan (FRA) | CE Cabries (FRA) | | CE Eislingen (ALL) Coef 2 |
| CE Cracovie (POL) Coef 1 | CE Bratislava (SVK) | | CE Riga (LET) | | CE Barcelone (ESP) Coef 1,5 |
| | | | | | CE Konin (POL) Coef 1 |
| | | | | | |

b) CLASSEMENT SELECTIF PAR ARME

Un classement appelé « classement sélectif » sera établi, pour chacune des 6 armes, sur la base des résultats obtenus à l'occasion des épreuves sélectives listées ci-dessus.

Seront pris en compte :

| Epée dames | Epée hommes | Fleuret dames | Fleuret hommes | Sabre dames | Sabre hommes |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 5 résultats sur 5 | 5 résultats sur 5 | 4 résultats sur 4 | 4 résultats sur 5 | 3 résultats sur 3 | 6 résultats sur 6 |

En cas d'égalité au classement, les commissions départageront les athlètes au regard des épreuves sélectives.

c) LISTES DES SELECTIONNE.E.S RETENU.E.S

La liste des sélectionné.e.s retenu.e.s pour participer aux Championnats d'Europe d'Antalya se fera comme suit :

| Epée dames | Epée hommes | Fleuret dames | Fleuret hommes | Sabre dames | Sabre hommes |
|---|-------------|---------------|----------------|-------------|--------------|
| Les deux premier-e-s aux points du classement sélectif pour ED , EH et SD 3 ^{ème} et 4 ^{ème} titulaires au choix du comité ainsi que R1 et R2 | | | | | |
| La première aux points du classement sélectif pour FD 2 ^{ème} ,3 ^{ème} et 4 ^{ème} titulaires au choix du comité , ainsi que R1 et R2 | | | | | |
| Les 4 premiers dans l'ordre du classement sélectif ainsi que R1 et R2 pour SH , FH | | | | | |

5. SELECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE

La liste des sélectionné.e.s retenu.e.s pour participer aux Championnats du Monde se fera comme suit :

| Epée dames | Epée hommes | Fleuret dames | Fleuret hommes | Sabre dames | Sabre hommes |
|--|-------------|---------------|----------------|-------------|--------------|
| <ul style="list-style-type: none">- Top 8 aux championnats d'Europe- Proposition de sélection en fonction des résultats de la saison , fortement motivée par l'entraîneur national et la commission concernée et validée par le comité de sélection . | | | | | |

Les stages nationaux et regroupements soumis à une feuille de route sont des sélections fédérales, ils sont donc obligatoires.

Tout manquement aux stages devra être justifié de la manière suivante :

- **En cas de blessure ou maladie, faire constater la blessure ou maladie par le médecin fédéral, ou le médecin des équipes de France jeunes.**
- **En cas d'examen scolaire ou universitaire, fournir la convocation de l'épreuve en question.**
- **En cas de force majeure personnelle (décès, maladie d'un proche etc...), prendre l'attache directement de l'entraîneur national de la catégorie.**

Tout manquement à ces obligations pourra faire l'objet d'un retrait de sélection en compétition internationale.

Les regroupements équipe de France (stages ou compétitions internationales) demeurent sous la responsabilité et l'autorité de l'encadrement fédéral.

Outre les critères de sélection, l'engagement, l'attitude, l'implication au sein du groupe France à travers les stages et compétitions seront pris en compte dans le choix commission.